

## **DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

---

### **Arrondissement de Verdun**

**46 536 électeurs**

#### ***District électoral de Champlain–L'Île-des-Sœurs***

***24 057 électeurs***

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Wellington et de la limite nord de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord et est de l'arrondissement, le prolongement en direction est de la 3<sup>e</sup> Avenue, le boulevard LaSalle, la rue Rielle et son prolongement en direction ouest, les limites ouest et nord de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

Ce district comprend également l'île des Sœurs.

#### ***District électoral de Desmarchais-Crawford***

***22 479 électeurs***

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Rielle et du boulevard LaSalle; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud, le boulevard LaSalle, le prolongement en direction est de la 3<sup>e</sup> Avenue, les limites est, sud et ouest de l'arrondissement, le prolongement en direction ouest de la rue Rielle, cette dernière rue, et ce jusqu'au point de départ.